

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AUX RAPPORTS DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION SUR L'ÉTUDE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2017 ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015, DES BUDGETS DES SOCIÉTÉS PARAMUNICIPALES ET ORGANISMES DE LA VILLE DE MONTRÉAL AINSI QUE DU BUDGET 2015 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Mise en contexte

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à l'étude publique du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 de la Ville de Montréal et de l'agglomération le 31 octobre et les 3, 4, 5 et 6 novembre 2014. Par la suite, elle a effectué le même processus d'étude à l'égard des prévisions budgétaires 2015 des services, des budgets des sociétés paramunicipales et des organismes de la Ville de Montréal, de même que de la Société de transport de Montréal, et ce, du 28 novembre au 8 décembre 2014.

Les rapports de la Commission ont été déposés respectivement le 14 novembre 2014, pour le PTI 2015-2017 et le 10 décembre, pour les prévisions budgétaires 2015. Dans ce qui suit, le comité exécutif répond aux recommandations formulées par la Commission dans les deux rapports.

RAPPORT SUR L'ÉTUDE DU PTI 2015-2017

Recommandations générales

R-1

Que les conseils municipal et d'agglomération adoptent les prévisions du PTI 2015-2017 de la Ville de Montréal.

Réponse à R-1

Le programme triennal d'immobilisations a été adopté respectivement par le conseil municipal et le conseil d'agglomération les 13 et 14 novembre 2014.

R-2

Que les conseils municipal et d'agglomération adoptent dorénavant le PTI au plus tard au mois de septembre de chaque année, à l'exception des années où sont tenues les élections générales municipales, de façon à permettre de procéder au lancement des appels d'offres dès le début de l'année suivante et de permettre aux unités d'affaires et aux arrondissements d'obtenir de meilleurs taux de réalisation.

Que, dans le cas des années où sont tenues des élections générales municipales, que le PTI soit étudié et adopté par les conseils municipal et d'agglomération formés suite à ces élections.

Réponse à R-2

Le comité exécutif partage entièrement la préoccupation des membres de la Commission à l'effet d'augmenter les taux de réalisation du PTI. À cette fin, des

changements significatifs au mode de fonctionnement de ce programme ont été mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2015. Le PTI sera dorénavant géré sur une base pluriannuelle, ce qui permettra aux unités administratives de lancer les appels d'offres pour un projet spécifique inscrit au PTI au moment opportun, sans avoir à attendre l'adoption du PTI suivant pour se faire reconfirmer la disponibilité des fonds pour ledit projet. Par ailleurs, l'unité responsable de la réalisation du projet (« l'exécutant ») aura tous les pouvoirs nécessaires pour le mener à bien, incluant la gestion des contingences. Auparavant toutes les unités impliquées dans un projet conservaient la gestion de leur part respective de budget et devaient donc être consultées à chaque imprévu, ce qui pouvait ralentir de beaucoup la progression des travaux.

En plus de ces changements, l'ensemble du processus de réalisation des projets sera revu en 2015, dans le but d'en améliorer l'efficacité. Cette révision pourrait par exemple permettre de ramener les délais d'octroi de contrats après l'ouverture des soumissions de 1 à 2 mois, alors qu'ils sont actuellement de 2 à 4 mois. L'harmonisation des devis administratifs et techniques permettra également d'en diminuer le nombre et de les simplifier, facilitant leur compréhension par les fournisseurs.

Avec les modifications déjà acquises et les améliorations à venir, le comité exécutif est confiant que l'on pourra très prochainement constater une hausse notable du taux de réalisation du PTI et ce sans qu'il soit nécessaire d'en devancer l'adoption, puisque cette adoption ne constitue qu'une étape dans un processus plus large de gestion des investissements.

R-3

Que l'Administration municipale identifie, pour chaque catégorie d'actifs, les projets et les programmes prioritaires et des objectifs de réalisation.

Réponse à R-3

Le comité exécutif souligne que le PTI est, en lui-même, un exercice de priorisation des projets. Dans le contexte où le taux de réalisation des projets qui y sont inscrits augmentera de façon significative, il considère peu utile d'identifier des priorités parmi les priorités, puisque normalement, la quasi-totalité des projets seront réalisés, dans la mesure où les conditions objectives de leur mise en œuvre sont réunies.

R-4

Que l'Administration municipale développe une formule d'établissement du taux de réalisation du PTI qui tienne compte des écarts par rapport aux coûts estimés des projets.

Réponse à R-4

Le comité exécutif considère que le taux de réalisation du PTI tel qu'il est actuellement calculé est un outil de gestion très pertinent. Il permet notamment d'évaluer la qualité de la planification et de la priorisation des programmes et des projets retenus et la performance des mécanismes de réalisation de ces projets et programmes. Il importe donc de le conserver en vue de l'amélioration de nos façons de faire. Le comité exécutif souligne par ailleurs que des analyses sont déjà réalisées par les services pour mettre en relief les coûts prévus et réels des projets, en incluant les dépenses contingentes et incidentes. Il demande à la Direction générale qu'à l'avenir, les données sur la réalisation du PTI fournissent des explications sur les principaux écarts entre les coûts projetés et réels des projets.

R-5

Pour les exercices subséquents d'étude du PTI, que l'administration municipale s'assure que les présentations faites à la Commission par les services municipaux et autres organismes montrent l'évolution de leurs investissements sur une base décennale incluant les années antérieures et postérieures à la période couverte par le PTI ainsi que, dans la mesure du possible, une description de l'état d'avancement des grands projets.

Réponse à R-5

Le comité exécutif est en principe d'accord avec cette recommandation et demande au Service des finances de préparer les documents du PTI 2016-2018 en conséquence.

R-6

Que l'Administration municipale poursuive sa stratégie fiscale portant sur la taxation dédiée au fonds de l'eau.

Que l'Administration mette en place un fonds dédié au transport actif et collectif.

Réponse à R-6

En ce qui concerne la stratégie fiscale sur le fonds dédié à l'eau, le comité exécutif informe les membres de la Commission que la réflexion à ce sujet se poursuit et que des propositions seront faites en temps et lieu aux instances. Il tient cependant à souligner qu'il est d'accord avec l'objectif initialement poursuivi par cette taxe dédiée, soit d'assurer les disponibilités financières requises à la remise en état et au maintien des réseaux d'eau et assure aux membres de la Commission qu'aucun projet d'investissement en eau ne sera retardé ou refusé pour cause de manque de fonds.

Par ailleurs, le comité exécutif fait remarquer qu'en matière de financement du transport collectif et actif, la Ville est loin d'être la seule instance impliquée. Il s'agit en premier lieu d'une compétence métropolitaine, au financement de laquelle le gouvernement du Québec et éventuellement celui du Canada doivent contribuer. La création du fonds suggéré devrait donc s'intégrer dans la réflexion de la CMM sur le financement du transport collectif et actif, la diversification de ses sources de financement et leur stabilisation. Il va sans dire que la Ville de Montréal, à titre de membre de la CMM, participera activement à cette réflexion.

R-7

Que l'Administration municipale poursuive la croissance du paiement au comptant des immobilisations (PCI) dans le but de contribuer à la réduction de la dette.

Réponse à R-7

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation et assure les membres de la Commission de sa volonté d'augmenter la part des immobilisations payées au comptant. Compte tenu des besoins énormes de rattrapage en matière d'investissements, il est possible que cela ne se traduise pas immédiatement par une réduction de la dette : l'essentiel est que dans les prochaines années, la croissance des immobilisations payées au comptant soit plus élevée que la croissance du service de la dette, ce qui est l'objectif poursuivi. Le tableau suivant illustre les prévisions d'évolution du paiement des immobilisations au comptant dans les 10 prochaines années.

**Évolution prévue du paiement comptant des immobilisations (PCI) vs
Service de dette nette 2015-2025**
(en millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PCI (accélération)	40,0	80,0	160,0	240,0	320,0	400,0	480,0	560,0	640,0	720,0	800,0
Autre comptant	99,3	181,0	79,7	39,3	39,3	39,3	39,3	39,3	39,3	39,3	39,3
Total PCI	139,3	261,0	239,7	279,3	359,3	439,3	519,3	599,3	679,3	759,3	839,3
		87%	-8%	17%	29%	22%	18%	15%	13%	12%	11%
Service de dette nette	671,0	701,1	741,5	790,0	841,2	886,0					
		4%	6%	7%	6%	5%					

*La réduction du poste "autre comptant" s'explique par la baisse des réserves financières de l'eau, compensée par la hausse globale des PCI.

R-8

Que l'Administration municipale s'engage à réduire de façon importante d'ici quatre ans la rémunération d'employés à même les fonds du PTI en prenant les moyens nécessaires afin d'y arriver et qu'elle dépose aux conseils municipal et d'agglomération des rapports trimestriels sur l'évolution du personnel capitalisé.

Réponse à R-8

Le comité exécutif est d'accord avec cette recommandation et rappelle que cette orientation se retrouve dans le plan quinquennal de main-d'œuvre qu'il a adopté en 2014 et dont les effets se font déjà sentir au budget 2015. Il ne considère cependant pas nécessaire de déposer des rapports trimestriels à ce sujet, l'adoption du budget annuel et le dépôt des documents budgétaires permettant de suivre l'évolution du financement de la main-d'œuvre.

R-9

Que chaque unité d'affaires, lors de la présentation de son PTI à la Commission, s'assure de présenter de façon claire et détaillée la répartition des montants de ses programmes et projets d'immobilisations selon les compétences municipale et d'agglomération.

Réponse à R-9

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation et demande au Service des finances que la présentation du PTI 2016-2018 se fasse sous un format uniformisé qui présente de façon claire la répartition des montants affectés aux projets et programmes selon les compétences municipales et d'agglomération. Le comité exécutif informe par ailleurs les membres de la Commission que des informations sur cette répartition pour le PTI 2015-2017 sont disponibles dans le document de présentation de ce PTI, à la section « Détail des investissements par unités d'affaires ».

R-10

Que le Service des finances s'assure que les présentations des services municipaux et autres organismes relatives au PTI soient produites dans un seul et même format (gabarit uniformisé), afin de faciliter la lecture des renseignements qu'ils contiennent.

R-11

Que le temps alloué aux services municipaux et autres organismes pour les présentations à la Commission soit établi en tenant compte des montants des PTI, de façon à laisser plus de temps aux unités d'affaires qui présentent les PTI ayant les budgets les plus importants.

R-12

Que, dans les présentations du PTI des services municipaux et autres organismes à la Commission, que soient indiquées les variations et les modifications de montants par rapport aux années précédentes et que soient aussi indiqués les projets des années précédentes qui ont été retirés.

Réponse à R-10, R-11 et R-12

Le comité exécutif est en principe d'accord avec ces recommandations et demande au Service des finances de préparer en conséquence les informations financières relatives à la présentation du PTI 2016-2018, en n'indiquant toutefois que les principales modifications, de façon à ne pas alourdir indûment cette présentation. Il demande également au service du greffe d'établir le calendrier des séances de la Commission en fonction de l'importance des projets et programmes du PTI de chacune des unités.

R-13

Que l'Administration municipale élabore une méthode de mesure du retour sur l'investissement ou d'amélioration du service rendu dans le but de permettre une évaluation de la rentabilité et de l'efficacité des projets et programmes.

Réponse à R-13

Le comité exécutif est d'avis que le recours à l'analyse de rentabilité financière est difficilement applicable à certains projets et programmes d'une municipalité, par exemple ceux consacrés à la réfection des infrastructures d'eau et de voirie. Des analyses de ce type sont cependant effectuées pour les grands projets de développement, tels que le CUSM / site Glen, le CHUM, le projet Bois-Franc, le secteur Griffintown et le Campus Outremont. Il encourage les unités concernées à poursuivre cette pratique et à améliorer les méthodes d'analyse si possible.

Le comité exécutif souhaite également informer les membres de la commission que la Ville est engagée depuis quelques mois dans une démarche d'étalonnage avec une quinzaine de municipalités canadiennes via l'Ontario Municipal Benchmarking Initiative (OMBI). Cet étalonnage porte sur plusieurs indicateurs concrets d'efficacité et d'efficacité des opérations. Parallèlement à cela, un chantier d'amélioration de la performance travaille à l'implantation de la gestion par activités (GPA), gestion qui met en relief les ressources affectées aux grandes activités municipales et les résultats obtenus. Grâce à ces deux projets sous la responsabilité du Service de la performance organisationnelle, la Ville se donne les outils pour mesurer sa performance organisationnelle année après année, ce qui rejoint les préoccupations de la commission.

R-14

Que les services municipaux et autres organismes incluent dans leur présentation à la Commission les projets et programmes du PTI relevant d'autres unités administratives, mais dont ils sont les principaux bénéficiaires.

Réponse à R-14

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Comme l'indique la réponse apportée à R-2, des modifications aux modalités de gestion du PTI seront mises en œuvre dès 2015. Une de ces modifications introduit la notion de « requérant », soit le service qui demande la réalisation du projet et dont il bénéficie, et « d'exécutant »,

soit le service qui le réalise. Le comité exécutif demande à la Direction générale d'élaborer une méthode de présentation du PTI permettant de mettre cette information en relief, sans toutefois que cela ne se traduise par un dédoublement des présentations, un même projet étant à la fois présenté par le requérant et par l'exécutant.

Recommandations particulières

R-15

Que l'Administration municipale revoie sa politique de capitalisation des actifs pour permettre la capitalisation des arbres plantés sur le domaine public.

Réponse à R-15

Le comité exécutif a déjà mentionné à l'occasion de sa réponse au rapport de la Commission sur le budget 2014 qu'il est en faveur que la plantation d'arbres soit financée par règlement d'emprunt, sans égard à la nature capitalisable ou non de cette activité. Il n'y a rien à ajouter à cette réponse.

R-16

Que le Service du matériel roulant et des ateliers accélère la réalisation du projet de protection latérale des camions lourds et vise sa réalisation complète en 2016.

Réponse à R-16

Le comité exécutif rappelle que l'échéancier initial du projet, débuté en septembre 2014, s'étend sur une période de 52 mois, en tenant compte des ressources financières disponibles. Il informe cependant les membres de la Commission que le service concerné consacre actuellement des efforts pour accélérer le rythme de progression des travaux à l'intérieur des ressources allouées, ce qui devrait permettre de devancer de plusieurs mois le moment où l'ensemble des camions auront été modifiés.

RAPPORT SUR L'ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Le comité exécutif constate que la Commission a choisi de réitérer dans son rapport plusieurs des recommandations qu'elle avait déjà formulées dans son rapport sur le budget 2014, et auxquelles le comité exécutif a déjà répondu en mai dernier. Dans ce qui suit, il apporte les éléments de réponse qu'il juge pertinents d'ajouter.

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux, des organismes et des sociétés paramunicipales pour l'année 2015 déposées à la Commission;

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires 2015 de la Société de transport de Montréal;

Réponse à R-1 et R-2

Les prévisions budgétaires mentionnées à R-1 et R-2 ont respectivement été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération les 10 et 12 décembre 2014.

R-3

Que l'Administration propose une reconfiguration du processus budgétaire 2016 et une implication de la Commission en fonction de la proposition suivante :

- au mois de mai ou de juin 2015, présentation à la Commission des enjeux et du cadre financier 2016;
- au mois de septembre ou d'octobre 2015, analyse détaillée du budget 2016 avec les présentations devant la Commission de chaque unité d'affaires qui pourront inclure à la fois le budget de fonctionnement et le PTI, le cas échéant;
- finalement, l'étude publique du budget global par la Commission au mois de novembre ou décembre 2015, après le dépôt du budget 2016.

Réponse à R-3

Dans la 4^{ème} recommandation de son rapport sur l'étude du budget 2014, la Commission demandait déjà à être consultée en cours d'année sur les principes directeurs du budget. Le comité exécutif rappelait alors que la fixation de ces principes lui appartenait : il n'y a rien à ajouter à la réponse déjà fournie. Le comité exécutif n'a pas non plus l'intention de modifier le processus budgétaire. Il assure cependant à la Commission que l'étude publique du budget se fera, tel qu'il a été demandé, au mois de novembre ou décembre 2015, après le dépôt du budget 2016.

R-4

Que l'Administration réponde formellement aux présentes recommandations dans les quatre mois suivant leur dépôt au conseil municipal;

Réponse à R-4

Le comité exécutif souligne que depuis l'élection de 2013, il a toujours déposé les réponses aux rapports produits par les commissions à l'intérieur de délais raisonnables, tel qu'il est prescrit par le *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009 – art. 33.1).

R-5

Que les budgets 2016 de ces deux services soient également présentés devant la Commission sur les finances et l'administration pour lui permettre de formuler des recommandations appropriées;

Réponse à R-5

Les deux services visés par R-5 sont le SPVM et le SSIM. Le comité exécutif a déjà répondu à une recommandation identique formulée lors de l'étude du budget 2014 en demandant qu'à l'avenir, le calendrier d'étude des budgets soit conçu de façon à permettre aux membres de la Commission sur les finances et l'administration d'assister à la présentation faite des budgets du SPVM et du SSIM devant la Commission de la sécurité publique, ce qui fut fait lors de l'étude du budget 2015. Il n'y a rien à ajouter à la réponse déjà fournie.

R-6

Que le Service des finances s'assure que les présentations soient produites dans un seul et même format (gabarit uniformisé), entre autres pour le Service de police, le Service de sécurité incendie et le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, et que ces présentations contiennent :

- les organigrammes de l'année en cours et de l'année subséquente;
- les objectifs de l'année en cours et l'atteinte des résultats (réalisations mesurables);
- le bilan en matière de santé et sécurité au travail.

R-7

Que le Service des finances demande que ces cahiers budgétaires indiquent, en plus des prévisions budgétaires de la prochaine année, les résultats réels comparatifs des quatre années antérieures ainsi que l'évolution budgétaire extrapolée de l'année en cours;

R-8

Que la Société de transport de Montréal reprenne le canevas de présentation de ses documents budgétaires utilisé pour le budget de 2014 (document plus détaillé);

Réponse à R-6, R-7 et R-8

Le comité exécutif est en principe d'accord avec ces recommandations et demande au Service des finances de faire le nécessaire pour intégrer, dans la mesure du possible, les informations demandées aux présentations budgétaires. Il demande également à la Société de transport de Montréal de reprendre le canevas de sa présentation budgétaire 2014 pour la présentation des prévisions budgétaires 2016.

R-9

Que le président du conseil municipal évalue la possibilité de webdiffuser les assemblées publiques des commissions du conseil;

Réponse à R-9

Le comité exécutif n'est pas contre l'idée que des séances de commissions permanentes soient diffusées en ligne. Il souligne cependant que des enjeux financiers sont associés à cette diffusion et que certaines expériences antérieures n'ont attiré qu'une faible assistance. Il suggère à la Commission de la présidence du conseil d'étudier cette recommandation et de faire rapport au conseil municipal.

R-10

Que l'Administration transmette à la Commission des rapports trimestriels sur les matières suivantes:

- l'évolution de la rémunération globale;
- l'état précis du nombre de postes vacants dans les services municipaux et les sociétés paramunicipales.

Réponse à R-10

Le comité exécutif a déjà répondu à une recommandation identique formulée lors de l'étude du budget 2014 en mentionnant qu'il faisait le suivi nécessaire en regard de ces enjeux et que le directeur général était également mandaté à cette fin. Il n'y a rien à ajouter à la réponse déjà fournie.

R-11

Que l'Administration présente, devant la Commission, le taux d'encadrement réel de chacune des directions relevant des services de la Ville;

Réponse à R-11

Le comité exécutif est favorable à ce que l'information concernant les taux d'encadrement soit communiquée à la Commission et joint en annexe à la présente réponse les taux 2103 et 2014, établi à l'aide d'une table de correspondance pour tenir compte de la restructuration survenue en mai 2014.

R-12

Que l'excédant des surplus budgétaires annuels soient affectés, le cas échéant, de la manière suivante :

- les premiers 50 M\$ à la réduction de la dette;
- l'excédant pour créer des fonds de réserve.

Réponse à R-12

Le comité exécutif a déjà répondu à une recommandation identique formulée lors de l'étude du budget 2014 en mentionnant qu'il proposait la meilleure affectation possible des surplus dégagés et que les décisions concernant l'affectation de ces surplus étaient soumises au conseil municipal. Il n'y a rien à ajouter à la réponse déjà fournie.

R-13

Que l'Administration élabore des scénarios sur les impacts de l'évolution de la dette municipale à court, moyen et long terme et dépose cette analyse à la Commission, avant le début du prochain processus budgétaire tel qu'indiqué à la R-3;

Réponse à R-13

Le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission permanente sur les finances et l'administration que ces analyses sont produites annuellement par le Service des finances. Par ailleurs, il leur rappelle également que dans le cadre de l'adoption du PTI 2015-2017, le Service des finances a présenté au chapitre sur la gestion de la dette les stratégies à long terme des investissements.

R-14

Que les charges fiscales générales 2016, excluant celles pour l'eau, soient établies en fonction du taux d'inflation le plus bas projeté pour la région métropolitaine de Montréal par la Banque du Canada et le Conference Board du Canada;

Réponse à R-14

Le comité exécutif assure aux membres de la Commission qu'il élaborera les orientations de son prochain budget en tenant compte des multiples défis que posent les finances municipales, tout en respectant la capacité de payer des contribuables et l'engagement politique de ne pas augmenter leur fardeau fiscal au-delà du taux d'inflation projeté pour la région métropolitaine de Montréal par le Conference Board du Canada en 2016. Rappelons ici que la Banque du Canada ne réalise pas de prévision d'inflation pour la RMR de Montréal.

R-15

Que le Service des ressources humaines fournisse annuellement à la Commission un portrait de l'application du Plan d'accès à l'égalité en emploi de la Ville ainsi que des statistiques sur l'embauche du personnel de la Ville, par unité d'affaires, pour les trois dernières années;

Réponse à R-15

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Il rappelle qu'un tel tableau avait été fourni aux membres de la Commission en 2014, à leur demande. Il informe les membres de la Commission que les plus récentes données sur l'embauche leur seront fournies et sont disponibles sur le site « Carrières » de la Ville.

R-16

Que, dans le cadre des négociations avec le gouvernement du Québec, l'Administration présente des demandes afin d'obtenir :

- une majoration du montant éligible des taxes foncières pour les résidents à moindre revenu afin de diminuer pour eux l'impact des augmentations des charges fiscales;
- une meilleure équité fiscale dans la mesure où la Ville de Montréal assume des responsabilités qui ne sont pas exercées par les autres municipalités québécoises (le transport scolaire assumé par la STM et certains services de sécurité publique assurés par le SPVM notamment) et que celles-ci sont à la charge des contribuables montréalais plutôt que par la population québécoise dans son ensemble (Gouvernement du Québec);
- la bonification des programmes d'aide à la décontamination permettant de faciliter le développement de sites;
- la modification de la loi qui oblige les municipalités à publier leurs avis publics dans les journaux afin de pouvoir plutôt diffuser cette information sur internet;

Réponse à R-16

Le comité exécutif assure de nouveau à la Commission qu'il mettra tout en œuvre pour maintenir ou atteindre une plus grande équité fiscale entre les contribuables, tout en considérant leur capacité de payer, dans le cadre des négociations avec le gouvernement du Québec sur le renouvellement du pacte fiscal.

En ce qui concerne plus spécifiquement les programmes d'aide à la décontamination, qui faisaient également l'objet de la recommandation R-35 en 2013 et R-19 en 2014, le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission que le programme ClimatSol du gouvernement du Québec a été prolongé jusqu'au 31 mars 2015 sur l'ensemble du territoire de la Ville et jusqu'au 31 mars 2017 dans les six territoires prioritaires préalablement déterminés et répertoriés ci-après :

- le site Brenntag-Canada Malting, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- le 2985, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- le site Namur-Jean-Talon, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;
- le site Parthenais, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- le site Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- le site Albert-Hudon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Finalement, le comité exécutif informe les membres de la Commission que la Ville a déjà exprimé, auprès du gouvernement, son souhait de pouvoir diffuser ses avis publics sur Internet plutôt que dans les journaux, et de voir la loi modifiée en conséquence.

R-17

Que le Service des affaires juridiques maintient ses efforts pour réduire les délais de traitement des dossiers judiciaires issus des constats d'infraction émis par les arrondissements en matière de règlements municipaux;

Réponse à R-17

Le comité exécutif assure aux membres de la Commission que le Service des affaires juridiques maintiendra ses efforts en cette matière.

R-18

Que l'Administration fournisse un portrait historique du fonds de l'eau de 2004 à 2014 ainsi que la perspective future de l'utilisation de ces sommes réservées;

Réponse à R-18

Le comité exécutif est d'accord avec cette recommandation et demande au directeur général de produire ce document et de le lui déposer au cours de l'année 2015.

R-19

Que l'Administration révise sa politique de capitalisation des actifs pour permettre la capitalisation des arbres plantés sur le domaine public;

Réponse à R-19

Le comité exécutif réfère les membres de la Commission à la réponse qu'il apporte à la recommandation R-15 du rapport sur l'étude du PTI 2015-2017 (p. 5 du présent document), recommandation identique à R-19.

R-20

Que l'Administration poursuive sa Politique de réduction de la capitalisation de rémunération;

R-21

Que l'utilisation d'emprunt pour payer les rémunérations capitalisées soit abolie d'ici la fin de 2017;

Réponse à R-20 et R-21

Comme il l'indique dans sa réponse à la recommandation R-8 du rapport sur l'étude du PTI (p. 4 du présent document), et comme il l'avait déjà indiqué en réponse à une recommandation identique formulée en 2014, le comité exécutif est d'accord avec la recommandation R-20 et assure aux membres de la Commission que tout sera fait pour réduire le plus possible le nombre de postes financés à même le PTI. Il ne peut cependant s'engager à ce que tous ces postes aient été éliminés d'ici la fin de 2017.

R-22

Que la recommandation unanime de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adoptée en 2012, qui visait l'obtention de revenus supplémentaires sur tous les aspects déjà identifiés, soit réitérée par la Ville comme étant une priorité;

Réponse à R-22

Lors de l'étude du budget 2014, la Commission avait formulé une recommandation identique à R-22. Le comité exécutif avait alors répondu que :

- le mémoire déposé par la Ville en juin 2013 dans le cadre de la consultation sur la Politique québécoise de développement durable intégrait, entre autres, la recommandation de la CMM adoptée en 2012;
- que suite à la consultation, le gouvernement en place avait déposé en février 2014 sa Stratégie nationale de mobilité durable, répondant en partie aux demandes de la Ville et,
- qu'il s'était montré ouvert à discuter de la gouvernance du transport en commun dans la région métropolitaine.

Il est dans l'intention du comité exécutif de poursuivre avec le gouvernement élu en avril 2014 les discussions entamées avec le gouvernement précédent concernant le financement et la gouvernance du transport en commun dans la région métropolitaine.

R-23

Que la totalité des sommes perçues par la contribution de la taxe sur le stationnement et la taxe d'immatriculation soit dédiée au transport collectif et actif;

R-24

Que l'Administration établisse la traçabilité des sommes perçues par les deux modes de taxation précédemment cités de même que les montants consacrés au développement du transport collectif et actif depuis 10 ans;

Réponse à R-23 et R-24

Le comité exécutif constate que la Commission avait formulé une recommandation identique à R-23 lors de l'étude du budget 2014. Le comité exécutif avait alors répondu que la contribution de la Ville aux transports collectifs et actifs depuis la mise en place de ces deux taxes s'était accrue d'un montant supérieur aux revenus qu'elles avaient générés et que dans les faits, même s'ils étaient versés au fonds général, on pouvait considérer que les revenus des deux taxes étaient entièrement consacrés au transport collectif et actif. Le tableau ci-dessous fournit les informations demandées à R-24, depuis l'introduction de ces deux taxes.

**Contributions au transport collectif et
sources de financement - Prévisions budgétaires**
(en millions de dollars)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015
Contribution régulière STM	332,0	359,4	387,9	372,9	387,9	384,1	409,1
Contribution SOFIL STM	-	30,2	17,0	22,0	18,2	16,7	13,2
Contribution AMT	39,5	44,1	47,7	50,8	53,8	55,1	63,6
Contribution annuelle au transport collectif	371,5	433,7	452,6	445,7	459,9	455,9	485,9
Variation annuelle		62,2	18,9	(6,9)	14,2	(4,0)	30,0
Variation annuelle cumulative		62,2	81,1	74,2	88,4	84,4	114,4
Taxe de stationnement au budget	-	20,0	19,0	18,7	27,6	23,9	23,6
Taxe sur les véhicules immatriculés au budget	-	-	18,5	26,0	32,0	33,7	34,3
Total des deux taxes	-	20,0	37,5	44,7	59,6	57,6	57,9

*En 2014, la contribution de la STM a été réduite de 16,3 M\$ pour tenir compte de l'introduction du Régime général de taxe de vente du Québec (régime de crédits sur intrants de 62,8 %). L'effet net est toutefois de 3,8 M\$ parce que la Ville a augmenté sa contribution régulière de 12,5 M\$.

R-25

Que l'Administration invite la Société de transport de Montréal à déployer davantage d'efforts dans le but de maximiser ses revenus découlant d'autres sources de financement que la tarification.

Réponse à R-25

Le comité exécutif est d'accord avec cette recommandation et rappelle que la question du financement du transport en commun est cruciale et interpelle autant les gouvernements supérieurs que la CMM, la Ville et les sociétés de transport en commun

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur les finances et l'administration pour la qualité des rapports produits sur le PTI 2015-2017 et le budget 2015, et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Ratio d'encadrement au 19 novembre 2014

Services	Ratio	N ^{bre} gestionnaires	N ^{bre} d'employés
Bureau de l'inspecteur général	1 : 3,50	4	14
Bureau du vérificateur général	1 : 6,00	4	24
Direction générale	1 : 4,33	18	78
Service de la concertation des arrondissements	1 : 12,17	6	73
Service de la culture	1 : 13,20	15	198
Service de la diversité sociale et des sports	1 : 13,94	16	223
Service de la gestion et de la planification immobilière	1 : 10,53	57	600
Service de la performance organisationnelle	1 : 12,00	1	12
Service de l'approvisionnement	1 : 12,79	19	243
Service de l'eau	1 : 8,46	94	795
Service de l'environnement	1 : 12,64	22	278
Service de l'Espace pour la vie	1 : 10,79	43	464
Service de l'évaluation foncière	1 : 11,57	14	162
Service de mise en valeur du territoire	1 : 13,33	12	160
Service de police de la Ville de Montréal	n. a.	n. a.	n. a.
Service de sécurité incendie de Montréal	1 : 28,10	93	2 613
Service des affaires juridiques	1 : 21,09	23	485
Service des communications	1 : 17,33	6	104
Service des finances	1 : 11,30	40	452
Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal	1 : 9,56	18	172
Service des infrastructures, de la voirie et des transports	1 : 16,81	27	454
Service des ressources humaines	1 : 11,97	33	395
Service des technologies de l'information	1 : 15,43	37	571
Service du développement économique	1 : 15,50	2	31
Service du greffe	1 : 17,50	8	140
Service du matériel roulant et des ateliers	1 : 9,09	34	309
Total services centraux	1 : 14,01	646	9 050

Arrondissements	Ratio	N ^{bre} gestionnaires	N ^{bre} d'employés
Ahuntsic–Cartierville	1 : 10,34	50	517
Anjou	1 : 9,57	23	220
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1 : 10,35	51	528
Lachine	1 : 9,80	30	294
LaSalle	1 : 8,60	35	301
L'île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 : 8,40	10	84
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1 : 13,11	46	603
Montréal-Nord	1 : 11,13	39	434
Outremont	1 : 4,96	25	124
Pierrefonds-Roxboro	1 : 7,77	35	272
Plateau-Mont-Royal	1 : 13,03	40	521
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1 : 10,29	45	463
Rosemont–La Petite-Patrie	1 : 10,90	62	676
Saint-Léonard	1 : 9,30	33	307
Saint-Laurent	1 : 12,28	58	712
Sud-Ouest	1 : 11,00	46	506
Verdun	1 : 10,17	35	356
Ville-Marie	1 : 10,44	61	637
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	1 : 12,07	46	555
Total arrondissements	1 : 10,53	770	8 110

Observations :

- Une table de concordance a été établie pour tenir compte de la restructuration de mai 2014
- Le ratio n'inclut pas les nombreux postes vacants.
- Le ratio par employé exclut les interruptions telles que mises à pied, pré-retraite, programme de départ assisté et invalidité permanente.

Ratio d'encadrement au 1^{er} octobre 2013

Services	Ratio	N ^{bre} gestionnaires	N ^{bre} d'employés
Bureau de l'inspecteur général	1 : 1,00	1	1
Bureau du vérificateur général	1 : 5,00	5	25
Direction générale	1 : 4,60	20	92
Service de la concertation des arrondissements	1 : 7,33	6	44
Service de la culture	1 : 14,27	15	214
Service de la diversité sociale et des sports	1 : 14,43	14	202
Service de la gestion et de la planification immobilière	1 : 9,86	63	621
Service de la performance organisationnelle	1 : 0,00	1	0
Service de l'approvisionnement	1 : 14,17	18	255
Service de l'eau	1 : 8,35	97	810
Service de l'environnement	1 : 12,13	23	279
Service de l'Espace pour la vie	1 : 16,04	49	786
Service de l'évaluation foncière	1 : 11,31	16	181
Service de mise en valeur du territoire	1 : 12,23	13	159
Service de police de la Ville de Montréal	n. a.	n. a.	n. a.
Service de sécurité incendie de Montréal	1 : 27,28	98	2673
Service des affaires juridiques	1 : 20,16	25	504
Service des communications	1 : 16,67	6	100
Service des finances	1 : 11,03	38	419
Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal	1 : 10,53	17	179
Service des infrastructures, de la voirie et des transports	1 : 16,07	28	450
Service des ressources humaines	1 : 10,09	43	434
Service des technologies de l'information	1 : 15,15	39	591
Service du développement économique	1 : 26,00	1	26
Service du greffe	1 : 38,67	9	348
Service du matériel roulant et des ateliers	1 : 7,33	42	308
Total services centraux	1 : 14,12	687	9 701
Arrondissements	Ratio	N ^{bre} gestionnaires	N ^{bre} d'employés
Ahuntsic-Cartierville	1 : 10,34	50	517
Anjou	1 : 9,00	25	225
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1 : 11,76	54	635
Lachine	1 : 11,43	30	343
LaSalle	1 : 10,52	33	347
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	1 : 7,85	13	102
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 : 13,18	49	646
Montréal-Nord	1 : 12,49	39	487
Outremont	1 : 5,79	24	139
Pierrefonds-Roxboro	1 : 7,19	37	266
Plateau-Mont-Royal	1 : 13,80	40	552
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 : 12,44	39	485
Rosemont-La Petite-Patrie	1 : 11,00	69	759
Saint-Léonard	1 : 10,10	30	303
Saint-Laurent	1 : 13,42	59	792
Sud-Ouest	1 : 12,45	44	548
Verdun	1 : 11,63	32	372
Ville-Marie	1 : 13,03	60	782
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	1 : 13,70	44	603
Total arrondissements	1 : 11,55	771	8 903

Observations :

- Une table de concordance a été établie pour tenir compte de la restructuration de mai 2014
- Le ratio n'inclut pas les nombreux postes vacants.
- Le ratio par employé exclut les interruptions telles que mises à pied, pré-retraite, programme de départ assisté et invalidité permanente.